

# Connaissez vos droits: Statut de résident permanent ou «Settled status»

**Vous pouvez demander le «Settled status» si:**

- Vous avez commencé à vivre au Royaume-Uni au plus tard le 31 décembre 2020
- Vous avez vécu au Royaume-Uni pendant une période continue de 5 ans\*

\*«Résidence continue» signifie que vous n'êtes pas absent du Royaume-Uni pendant plus de 6 mois au total sur une période de 12 mois. Certaines exceptions s'appliquent.

Avec le «Settled status», vous aurez les mêmes droits qu'un citoyen britannique.

**Vous aurez le droit de:**

- Travailler au Royaume-Uni
- Accéder au système de la santé publique (“NHS”)
- S'inscrire aux études ou poursuivre ses études
- Voyager au Royaume-Uni et à l'étranger
- Accéder au régime de protection sociale (tel que retraite et allocations)
- Rester au Royaume-Uni autant que vous le souhaitez
- Droit au regroupement familial

**Les citoyens de l'UE ayant le «Settled status» ont les mêmes droits qu'avant Brexit.**

Si vous avez le «Settled status», vous pouvez passer jusqu'à 5 ans de suite hors du Royaume-Uni sans perdre votre statut.

Si vous êtes citoyen suisse, vous et les membres de votre famille pouvez passer jusqu'à 4 ans de suite hors du Royaume-Uni sans perdre votre statut.

Il vous sera demandé de prouver votre statut en partageant un code («share-code»), lorsque vous accédez au NHS, postulez à un emploi, louez une propriété et/ou accédez aux services de protection et aide sociales («benefits»).

[Lien: site officiel du Ministère de l'Intérieur \(«Home Office»\) où vous pouvez consulter et prouver votre statut.](#)

[À regarder: vidéo montrant comment prouver votre statut à l'aide d'un «share-code».](#)

# Connaissez vos droits: Statut provisoire de résident ou «Pre-settled status»

Vous pouvez demander le «Pre-settled status» si :

- Vous avez commencé à vivre au Royaume-Uni au plus tard le 31 décembre 2020
- Vous avez vécu au Royaume-Uni depuis moins de 5 ans

**Vous aurez le droit de:**

- Travailler au Royaume-Uni
- Accéder au système de la santé publique («NHS»)
- S'inscrire aux études ou poursuivre ses études
- Voyager au Royaume-Uni et à l'étranger
- Vous aurez un accès limité à au régime de protection sociale (sujet à changement)
- Seulement certains membres de votre famille pourront vous rejoindre pour vivre au Royaume-Uni (sujet à changement)

**Après avoir vécu au Royaume-Uni pendant une période continue de 5 ans, vous devez demander le « Settled Status ».**

Avec le «Pre-settled status», vous devez obtenir le droit de séjour au Royaume-Uni («right to reside») afin d'avoir accès au régime de protection sociale. Le droit de séjour n'est pas obtenu automatiquement avec le «Pre-settled status», mais il vous faut prouver que vous avez un emploi ou que vous êtes travailleur indépendant, que vous disposez d'économies suffisantes ou que vous êtes étudiant(e).

Il vous sera demandé de prouver votre statut en partageant un code («share-code») lorsque vous accédez au NHS, postulez à un emploi, louez une propriété et/ou accédez aux services de protection et aide sociales («benefits»).

[Lien: site officiel du Ministère de l'Intérieur \(«Home Office»\) où vous pouvez consulter et prouver votre statut.](#)

[À regarder: vidéo montrant comment prouver votre statut à l'aide d'un «share-code».](#)